



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie  
Universitaire**

**N° 2021-44**

**Séance du 03 décembre 2021**

---

Président: Pasquale MAMMONE

Vice-présidente: Cécile CARRA

**Approbation du procès-verbal de la CFVU du 24 septembre 2021**

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres présents ou représentés: 20

Nombre de vote pour: 20

Nombre de vote contre: 0

Nombre d'abstention: 0

M. le président soumet au vote le procès-verbal de la CFVU du 24 septembre 2021, qui est adopté à l'unanimité.

Fait à Arras, le 03 décembre 2021

Le Président,

Pasquale MAMMONE



## Procès-verbal de la CFVU du 24 septembre 2021

### **Président**

Pasquale MAMMONE

### **Vice-Présidente de la CFVU**

Cécile CARRA

### **MEMBRES PRESENTS ou REPRESENTES**

#### **Représentants des Professeurs et Personnels Assimilés**

Gilles AUDEMARD ; Nicolas BUE (pp.) ; Oumaya HIDRI-NEYS ; Christian MATHIEU (pp.) ; Anne PONCHEL ; Bernard REITEL (pp.)

#### **Représentants des Enseignants-Chercheurs**

Isabelle CABY ; Jocelyne COUTTE ; Nicolas DE RIBAS ; Thierry DUGIMONT (pp.) ; Marc DUTOIT ; Cécile MACHUT ; Valérie MOREL (pp.) ; Fanny VASSEUR-LAMBRY

#### **Représentants des BIATSS**

Magali LESAGE ; Elyes SOUMRANI ; Elise WESTELYNCK

#### **Représentants des Usagers**

#### **Personnalités extérieures**

Représentant du Conseil Régional : Nathalie GHEERBRANT (pp.)

Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire: Dominique RADZIEJA (pp.)

#### **Membres de droit avec voix consultative**

Nicolas BLONDEL ; Frédéric BOUSSEMART ; Brigitte BUFFARD-MORET ; Fabien CAQUERET ; Sylvie COSTE-MARQUIS ; Philippe DUEZ ; Marie-Hélène GARCIA ; Françoise HEULOT-PETIT ; Anne-Laure HOJNATZKI ; Corinne LEBLOND ; Jérôme LONGUEPEE ; Bertrand MAZURE ; Marie-Pierre PARENTON ; Annie VANHAECKE ; Laurent ZALEWSKI

#### **Membres invités**

Laurence BUTHOD ; Christophe BIDENT (excusé) ; Sabine DUHAMEL (excusée)

## I/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 02 JUILLET 2021

### II/ GOUVERNANCE:

- 1) Point d'actualités
- 2) Informations:
  - Procédure Parcoursup ;
  - Saisine Master ;
  - Certification en Langues ;
  - Licence Compétence en Réseau (LCeR).

### III/ FORMATIONS

- 1) Modalités de Contrôle des Connaissances 2021-2022 : Document de cadrage fixant les modalités permettant une bascule en cas d'aggravation de la crise sanitaire ainsi que la session de substitution, et MCC des formations (vote) ;
- 2) Ouverture en apprentissage du Master 2 mention Chimie, parcours Chimie, Analyse, Instrumentation et Industrie CA2i : présentation du dossier déposé auprès de Formasup ;
- 3) Tarifs Formation Continue 2021/2022 modifiés (vote) :
- 4) Information sur la mise en œuvre du tutorat pédagogique:
- 5) Présentation du projet "Formation des Enseignants à l'Usage du Numérique" (FEUN).

### IV/ VIE ETUDIANTE

- 1) Les calendriers des services vie étudiante
- 2) Les assises régionales de la vie étudiante

### VI/ CONVENTIONS (vote)

- 1) Convention de partenariat définissant les modalités d'accueil des étudiants inscrits en Master STAPS au sein de l'une des universités partenaires: université de Lille, université d'Artois, université du Littoral Côte d'Opale, université Polytechnique Hauts-de-France, université de Picardie Jules Vernes (vote)

### VII/ QUESTIONS DIVERSES

Le Président est très heureux de retrouver l'assemblée en présentiel. Il se réjouit d'une part de revoir les étudiants et les collègues sur le campus et, d'autre part, de la reprise des activités culturelles et sportives avec une jauge à 75%.

Le président salue l'attitude positive et responsable des étudiants qui, en large majorité, sont vaccinés. Selon le sondage réalisé auprès des étudiants début juillet, 75% des 1800 répondants avaient reçu une première dose de vaccin. L'université travaille aussi avec l'ARS pour déployer, au moyen d'équipes mobiles, une campagne de vaccination auprès des étudiants.

## **I/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 02 JUILLET 2021**

Le président soumet le procès-verbal du 02 juillet 2021 aux membres de la CFVU. Il ne fait l'objet d'aucune observation. Soumis au vote, le procès-verbal du 02 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

## **II/ GOUVERNANCE:**

### **1) Point d'actualités**

Les effectifs : on constate, de date à date par rapport à l'année dernière (15 septembre), une légère augmentation des effectifs passant de 9721 au 15 septembre 2020 à 10221 au 15 septembre 2021. L'augmentation se retrouve essentiellement sur les pôles d'Arras et de Douai. Cependant, le président souligne que certaines formations, notamment des masters recherche, ont des effectifs en diminution qui deviennent trop faibles pour continuer de les maintenir en l'état. Il y aura nécessairement des décisions à prendre pour veiller à la maîtrise de la masse salariale et pour permettre aussi de dégager des moyens pour d'autres projets, en particulier le soutien aux projets de recherche. Le président rappelle ainsi que la revalorisation de 30% de la rémunération des nouveaux contrats doctoraux entre 2021 et 2023 prévue par la LPR aura un impact de 170 000€ sur la masse salariale d'ici trois ans. Il en est de même pour la revalorisation des carrières des enseignants-chercheurs, qui aura, elle-aussi, un impact direct sur la masse salariale. Dans ce contexte, il faut particulièrement veiller à avoir une offre de formation raisonnable et soutenable.

### **2) Informations:**

#### **- Procédure Parcoursup:**

Françoise Heulot-Petit rappelle tout d'abord que la procédure Parcoursup s'est terminée le 16 septembre. Aussi, plus aucun vœu ne peut être formulé en phase complémentaire sauf pour les formations en apprentissage.

Les candidats ayant saisi la CAES peuvent encore bénéficier d'un accompagnement. Des inscriptions tardives sont donc encore possibles et les chiffres qui vont être présentés peuvent en conséquence encore évoluer.

Françoise Heulot-Petit précise aussi qu'il y aura à compter de mi-novembre un accès au site d'archivage de la campagne 2021. De plus, les candidats ont la possibilité de se voir communiquer les informations relatives aux critères d'examens des candidatures ainsi qu'aux motifs pédagogiques qui justifient la décision prise à leur égard.

Concernant la campagne à venir, le paramétrage de Parcoursup pour la rentrée 2022 débutera à la mi-novembre. Les établissements pourront renseigner les caractéristiques des formations jusque mi-décembre, le site d'information ouvrant le 21 décembre. Les capacités d'accueil pourront quant à elles être renseignées jusque mi-janvier 2022.

Françoise Heulot-Petit présente aux membres de la CFVU un tableau comparant le nombre de candidats classés en 2020 à ceux de 2021 ainsi que les taux de remplissage calculés par rapport aux capacités d'accueil. Elle précise que, pour une lecture rapide et simplifiée du

tableau, elle a fait apparaître en vert les augmentations entre 2020 et 2021, et en jaune les diminutions. On constate qu'il n'y a pas toujours d'adéquation entre le nombre de candidatures, qui peut parfois être en augmentation, et le taux de remplissage qui quant à lui peut se trouver en baisse. Elle insiste bien sur le fait qu'il s'agit d'une approche purement quantitative.

A titre d'exemple, Françoise Heulot-Petit reprend les premières formations apparaissant dans le tableau. On peut ainsi constater que la licence LEA Anglais-Chinois et la licence LCER Chinois enregistrent une hausse de leur taux de remplissage. A l'inverse, une baisse de ce taux est constatée en Art du Spectacle et en Lettres-Histoire-Droit. Elle fait aussi un focus sur le DU Pareo qui est une nouvelle formation proposant 12 places. Neuf candidatures sont acceptées pour l'instant. Enfin, Françoise Heulot-Petit souligne que peu de candidats émanent in fine de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur.

Le Président s'inquiète de la diminution des candidatures en LEA anglais-allemand. Marie-Hélène Garcia répond que cela correspond malheureusement à une problématique d'ordre plus général et que cela n'est que la répercussion de ce qui se passe dans les lycées. Par ailleurs, concernant la licence LEA anglais-chinois, elle rappelle que l'université a fait des efforts l'an dernier pour répondre à la demande de la Rectrice.

Brigitte Buffard-Moret souligne quant à elle que la baisse constatée en licence Art du Spectacle est certainement le reflet des circonstances de ces deux dernières années et que le retour à la normale permettra probablement de relancer l'attractivité de cette discipline.

Dominique Radziejka, proviseur du lycée Corot, propose de travailler en amont avec les IA-IPR d'allemand et de lettres qui s'occupent de ces spécialités dans le second degré. Le lycée Corot propose une section bi-nationale Abibac d'allemand, ainsi qu'une spécialité théâtre, cette dernière fonctionnant bien. Ce sont des spécialités rares dans l'académie. Il précise qu'au regard des difficultés rencontrées pour remplacer les professeurs d'allemand, il y a de belles opportunités d'insertion professionnelle. Enfin, Dominique Radziejka confirme les propos de Marie-Hélène Garcia et témoigne du succès que rencontre le chinois, qui est proposé en LV3 au lycée Corot.

Marc Dutoit indique qu'il est possible de donner une priorité à la communication sur les formations moins attractives, notamment par la production de capsules vidéo à l'occasion des JPO.

Le président revient aussi sur le droit qui est une formation fort demandée et pour laquelle des moyens supplémentaires sont déployés pour répondre aux besoins logistiques (salles) et accueillir les étudiants dans de bonnes conditions.

#### **- Saisine Master:**

Le Président cède la parole à Cécile Carra qui est elle aussi ravie que la CFVU se déroule de nouveau en présentiel et ravie d'avoir retrouvé les étudiants sur le campus.

Cécile Carra explique que la saisine Master est un dossier complexe. En effet, la loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat pose deux principes qui sont en tension : d'une part, le processus de recrutement en master qui s'appuie sur des capacités d'accueil et des pré-requis des mentions de master et, d'autre part, le droit à la poursuite d'études en master pour tout étudiant titulaire d'une licence. Dans ce cadre, des saisines sont réalisées par les candidats qui n'ont pas trouvé de places et le rectorat est obligé de leur faire trois propositions.

Cette année, il y a une spécificité dans le traitement des dossiers, avec un double circuit :

- le premier, habituel, est celui de la saisine via la plateforme sur les mentions pour lesquelles le rectorat affiche des places vacantes ;

- le second circuit est la commission d'accès au second cycle de l'Enseignement Supérieur : le rectorat de Lille soumet à chaque réunion une vingtaine de dossiers qui sont estimés prioritaires au regard de critères académiques. Deux commissions se sont tenues : lors de la première commission, vingt dossiers ont été soumis et l'université d'Artois a fait trois propositions. Au cours de la seconde commission, l'université d'Artois a fait trois propositions sur les vingt-six dossiers soumis.

Cécile Carra fait remarquer qu'il y a une explosion des saisines, en particulier des saisines hors académie. En effet, 695 dossiers ont été reçus à ce jour et 476 proviennent d'une autre académie que Lille ou Amiens. Anne-Laure Hojnatzki explique que ces saisines hors académie sont depuis cette année transmises directement à l'établissement et ne passent plus par le filtre du rectorat comme les années précédentes.

Pour l'académie de Lille, 166 dossiers sont concernés. Cécile Carra énumère les mentions de masters pour lesquelles des places vacantes sont encore affichées au 20 septembre: Gestion des Ressources Humaines ; Lettres ; Arts de la scène et du spectacle vivant ; Langues Etrangères Appliquées ; Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales ; Gestion des territoires et développement local ; Sciences des religions et des sociétés ; Electronique, énergie électrique, automatique, Génie industriel, Chimie, et STAPS. Elle revient aussi sur le nombre de dossiers qui ont été traités jusque-là. On remarque que certaines mentions sont plus sollicitées que d'autres. C'est le cas notamment du droit, et en particulier de la mention Droit public avec 177 dossiers.

Cécile Carra constate enfin que le résultat de cet important travail effectué par les composantes et la direction des études est très maigre. En effet, sur 612 dossiers étudiés, seuls 9 avis favorables ont été émis et 2 étudiants se sont inscrits administrativement.

A la question du président sur le nombre d'étudiants diplômés de licence de l'université d'Artois qui n'ont pas trouvé de places en master, Anne-Laure Hojnatzki précise que les responsables pédagogiques ont fait beaucoup d'efforts pour leur permettre d'accéder à un master de l'université, allant même parfois au-delà de la capacité d'accueil. De même, tous les recours gracieux ont été traités avec attention et bienveillance lorsque la situation le permettait. Le président insiste sur le fait qu'il faut être attentif à la poursuite d'études des étudiants diplômés de Licence de notre université. Mais il faut néanmoins veiller au respect des capacités et à la valeur des diplômes de master en étant vigilant sur le recrutement du public provenant d'universités extérieures.

#### **- Certification en Langues :**

Cécile Carra rappelle qu'une certification en langue anglaise est rendue obligatoire pour la délivrance de la licence, de la licence professionnelle et de certains DUT. Le marché passé par l'Etat avec Peoplecert a été cassé du fait des remontées des universités de ne pouvoir répondre aux exigences au vu de la situation. Il est donc désormais possible de faire passer la certification par des organismes dont la DGESIP a remonté la liste en juin dernier. On compte parmi eux le TOEIC, le TOEFL, Linguaskill... Mais pour le moment, le CLES ne fait pas encore partie des possibilités. Des discussions sont en cours pour reconnaître son habilitation. Cécile Carra indique qu'environ 2800 étudiants sont concernés par la certification obligatoire pour l'université d'Artois.

Nicolas de Ribas précise tout d'abord que ce qui est rendu obligatoire est le passage de la certification et non la réussite. La volonté de l'établissement est de proposer une formule à la carte pour chaque UFR, en fonction du public, des parcours et des sensibilités de chaque étudiant. Pour ce faire, trois options sont proposées: le CLES, si ce dernier reçoit l'habilitation, qui vise plutôt les formations en SHS ; le TOEIC pour des parcours bien

spécifiques ; et le Linguaskill édité par Cambridge (ancien Bulats) qui propose une formule intermédiaire, qui est de l'anglais professionnel avec des questions ouvertes.

Nicolas de Ribas, accompagné de la directrice des études, rencontrera chaque directeur de composante et leurs équipes pédagogiques pour choisir la meilleure formule ainsi que le calendrier.

Une préparation à cette certification sera aussi possible : la Maison des Langues ouvre le 4 octobre et le recrutement des tuteurs est en cours. De plus, des accès à la plateforme Global exams sont en cours d'achat.

Nicolas de Ribas informe aussi que les fonds documentaires de la maison des langues ont été transférés à la bibliothèque universitaire dans le but de créer un espace « Langue et certification », avec la précieuse contribution de Corinne Leblond.

Le président précise enfin que l'Etat va financer cette certification à hauteur de 40 à 50 euros par étudiant. Cécile Carra se réjouit quant à elle qu'un accompagnement individualisé en fonction des problématiques des composantes puisse être réalisé. C'est une grande avancée.

#### **- Licence Compétence en Réseau (LCeR)**

Sylvie Coste expose les deux gros chantiers qui s'annoncent. Il faut :

- concevoir les maquettes autour des compétences maintenant que les référentiels ont été votés et que des Situations d'Apprentissage et d'Evaluation (SAE) ont été expérimentées. Accompagnés par le LABSET, les trois vice-présidents en charge du projet travaillent actuellement à la définition d'une méthodologie. Un cadrage sera proposé, en lien avec les VP CFVU et avec l'aide des services des études de l'A2U. L'objectif est d'articuler la formation autour d'UE « compétence », avec un cadrage qui se voudra moins strict que pour les BUT afin de permettre aux équipes pédagogiques d'organiser leur formation. Le document de cadrage sera soumis aux CVU des trois universités dans la même période. Ce sera le 22 octobre prochain pour la CFVU de l'université d'Artois.

Dans ce même temps, il faut continuer de développer les SAE : il y en avait trois l'an passé (Science de la Vie pour l'Artois et Science pour l'Ingénieur et Chimie pour l'UPJV) et il est prévu que toutes les mentions de l'université d'Artois proposent des SAE cette année, à l'exception de la mention SPI. En parallèle, il faut également définir et repérer des modules en hybridation pour élargir l'éventail des possibles de nos étudiants en leur proposant des modules d'ouverture en début de L1 ou encore des modules de spécialisation en L3 qui ne se font pas dans leur établissement. Ainsi par exemple, les étudiants de l'ULCO ou de l'UPVJ pourraient suivre des modules de l'université d'Artois à distance et les faire valider et reconnaître par le biais d'ECTS.

- organiser et accompagner l'entrée des mentions STAPS dans le projet. Un référentiel national existe déjà, élaboré par la C3D STAPS. Le travail va être mené à partir du second semestre 2021-2022 et Viviane Boutin a d'ailleurs obtenu un Congé pour Projet Pédagogique dans ce cadre. Enfin, il faudra déterminer les prochaines mentions qui entreront dans le projet. Brigitte Buffard Moret fait savoir que l'équipe pédagogique de la mention Art du Spectacle montre de l'intérêt au projet.

Sylvie Coste informe les membres de la CFVU du report d'un an de l'évaluation à 3 ans par le jury international. Cette évaluation devrait donc intervenir aux environs du mois de janvier 2023.

Elle conclut sur les problématiques que soulèvent les questions de la compensation, de l'organisation de la deuxième chance et de la mutualisation dans la construction des

maquettes. Le président rappelle que les textes permettent d'abandonner la compensation entre les blocs de compétences. Sur la question des rattrapages, Sylvie Coste revient sur la notion de seconde chance qui est difficile à apprécier dans l'évaluation d'une SAE. De même, Bertrand Mazure évoque la question des étudiants qui sont empêchés de manipuler : il faudra réfléchir à la manière de les évaluer.

### III/ FORMATIONS

#### **1) Modalités de Contrôle des Connaissances 2021-2022 : Document de cadrage fixant les modalités permettant une bascule en cas d'aggravation de la crise sanitaire ainsi que la session de substitution, et MCC des formations.**

Tout d'abord, Cécile Carra rappelle les trois scénarii du plan de rentrée. Deux d'entre-eux prévoient la possibilité de basculer en distanciel, soit en hybride soit en totalité. Aussi, le document de cadrage présenté fixe le cadre pour basculer sur des modalités de contrôle alternatives en cas d'aggravation de la situation sanitaire et il en précise les implications. Le déclenchement de l'une des modalités de contrôle des connaissances alternatives est soumis à une demande formulée par la directrice ou le directeur de la composante auprès du président de l'université. Ces modalités alternatives sont diffusées aux étudiants au plus tard quinze jours avant la tenue des examens. Cécile Carra indique aussi que le cas spécifique des étudiants Covid+ ou cas contacts à risque doit être pris en considération : une session de substitution est organisée pour ceux qui présenteront une attestation d'isolement émanant de la CPAM dans les deux mois qui suivent l'absence.

Marie-Hélène Garcia et Bertrand Mazure relèvent la difficulté d'organiser une session de substitution dans le cadre du contrôle continu. S'il est rappelé que cela est obligatoire, le président précise que l'essentiel est de prévoir un dispositif alternatif, une épreuve de remplacement, permettant la seconde chance. Cécile Carra rappelle le contexte : très peu d'étudiants ont été concernés par l'épreuve de substitution l'an dernier.

Ensuite, chaque directeur de composante présente les MCC des formations relevant de sa composante :

- **U.F.R. des Sciences** : Bertrand Mazure précise que l'UFR a envisagé 4 situations différentes, selon que les TP sont autorisés ou non à se tenir. De plus, si la situation sanitaire se dégrade et que l'évaluation à distance devient obligatoire, les oraux en visioconférence seront privilégiés.
- **U.F.R. de Langues** : Marie-Hélène Garcia indique que les MCC soumises sont exactement les mêmes que celles proposées l'an dernier.
- **UFR EGASS** : Philippe Duez ne relève aucune évolution majeure des MCC. En Master, une grande partie des évaluations se déroulent déjà en distanciel car il s'agit de dossiers évalués par des professionnels. Philippe Duez souligne en outre l'intérêt de travailler sur la convergence entre les innovations pédagogiques qui se développent et les modalités d'évaluation.
- **UFR STAPS** : Nicolas Blondel rappelle que la Licence et le DEUST sont évalués intégralement en contrôle continu, ce qui nécessite de passer en distanciel complet en cas d'aggravation de la crise sanitaire. De même, si les activités sportives ne peuvent être organisées, elles seront évaluées par de la théorie.
- **UFR Droit** : Fanny Vasseur précise qu'il y a très peu d'évolution par rapport à l'an

passé. Seuls les coefficients dans certains masters ont changé, et pour le master Justice Procés Procédures, certaines épreuves écrites sont anticipées.

- **UFR de Lettres et Arts** : Brigitte Buffard-Moret ne signale aucun changement des MCC et des MCC alternatives par rapport à l'année 2020-2021.
- **F.C.U** : Jérôme Longuépée explique qu'il y a quelques modifications qui concernent le DAEU dans les matières d'anglais et de mathématiques. De plus, les épreuves de rattrapage pour raison médicale compteront pour 100% de la note. Pour les DU, il n'y a aucun changement.
- **FSA** : en l'absence de Laurent Zalewski, excusé pour cette CFVU, Anne-Laure Hojnatzki indique que la FSA a prévu trois scénarii différents qui sont similaires à ceux de l'an passé. En ce qui concerne le scénario hybride, la FSA privilégie le présentiel en donnant un poids plus important aux évaluations réalisées en présentiel. Pour les masters, la FSA a discuté sur le bien-fondé d'une note minimum fixée à 7/20. Mme Coute précise que la décision d'appliquer une note minimale de 7/20 n'est pas mise en œuvre pour tous les masters et les niveaux de master (M1 ou M2).
- **IUT de Béthune** : le président félicite avant tout Cécile Machut, qui vient d'être élue directrice de l'IUT de Béthune. Cécile Machut rappelle qu'il y a un cadrage national pour les BUT : pour les coefficients et les ECTS des ressources et des SAE, des adaptations locales sont possibles mais l'IUT de Béthune s'est conformé aux préconisations de l'ADIUT. Les maquettes de LP ne changent pas quant à elles.
- **IUT de Lens** : Marie-Pierre Parenton informe que les BUT en formation initiale en Informatique, en Gestion des Entreprises et des Administrations et en Métiers du Multimédia et de l'Internet se conforment aux préconisations de l'ADIUT. En revanche, de très légères modifications locales ont été réalisées en Technique de communication (FI comme FC), le coefficient du portfolio étant passé de 1 à 0.5 sur 41 au total et basculé sur le projet tutoré. Enfin, en TC et en GEA, pour la formation continue : la LV2 n'étant pas proposée, le coefficient de la LV1 est donc revalorisé. Marie-Pierre Parenton signale également que des changements mineurs consistant à basculer certains volumes horaires ont été réalisés en licence professionnelle Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels parcours Développement Informatique et Outils Collaboratifs (DIOC) : en UE2, la matière « algorithmique et programmation » passe de 35 H à 30H au profit du module « Base de donnée » qui passe de 10 à 15H.

***Soumises au vote, les Modalités de Contrôle des Connaissances des formations ainsi que le document de cadrage fixant les modalités permettant une bascule en cas d'aggravation de la crise sanitaire sont adoptées à l'unanimité.***

**2) Ouverture en apprentissage du Master 2 mention Chimie, parcours Chimie, analyse, instrumentation et industrie (CA2i):** présentation du dossier déposé auprès de Formasup.

Jérôme Longuépée explique que c'est un master qui était déjà proposé en alternance, et plus particulièrement en contrat professionnel. L'élargissement au contrat d'apprentissage ne changera pas le rythme et l'organisation pédagogiques.

Tous les masters 2 et les LP de l'UFR des sciences sont ouverts en alternance. Le master Toxicologie et éco-toxicologie sera proposé en apprentissage. Le master informatique quant à lui est proposé uniquement en contrat de professionnalisation et il n'y a pas particulièrement d'intérêt à le passer en apprentissage, les étudiants trouvant facilement des contrats.

Le Président rappelle que les subventions accordées par l'Etat aux contrats d'apprentissage sont généreuses, incitant fortement les entreprises à choisir ce type de recrutement. Bertrand Mazure précise quant à lui que l'intérêt est aussi de pouvoir diversifier les lieux d'alternance, le secteur public pouvant recourir à l'apprentissage alors qu'il ne peut le faire pour les contrats professionnels.

### **3) Tarifs Formation Continue 2021/2022 modifiés**

Jérôme Longuépée explique que les stagiaires de la formation continue ont une rupture de parcours mais peuvent reprendre en licence, master ou doctorat. Or, jusqu'à présent, aucun tarif de formation continue n'était prévu pour le doctorat. La FCU a travaillé en lien avec la Direction de la recherche, des études doctorales et de la valorisation et le Contrôleur de gestion pour proposer des tarifs différenciés selon que le doctorant relève des SHS ou des STS : respectivement 3000€ et 6000€. Il précise que ce sont les tarifs appliqués par les universités de l'A2U. Jérôme Longuépée rappelle également que le doctorant peut éventuellement demander une exonération. Cette dernière est examinée en commission d'exonération qui se prononce sur critères sociaux principalement.

**Les tarifs de la formation continue modifiés au titre de l'année 2021-2022 sont adoptés à l'unanimité.**

### **4) Information sur la mise en œuvre du tutorat pédagogique**

Françoise Heulot-Petit rappelle que le ministère a financé au second semestre de l'année 2020-2021 un tutorat spécifique pour faire face à la fragilité psychologique des étudiants. 45 étudiants ont été recrutés dans ce cadre, entre janvier et avril derniers. Bien que ce financement ne soit pas renouvelé au titre de cette nouvelle année universitaire, l'université souhaite vivement reconduire le tutorat pédagogique, sur la base du même cadrage.

Il ne s'agit pas d'empiéter sur le tutorat tel qu'il existe déjà dans certaines composantes comme à l'UFR STAPS et dans les IUT. Les tuteurs sont recrutés parmi les étudiants de L3, Master et doctorat pour un volume horaire hebdomadaire de 5H maximum. Ce tutorat est pensé dans un premier temps comme un tutorat d'accueil (tutorat de rentrée) puis pourra évoluer vers un tutorat davantage pédagogique.

Comme au semestre dernier, le recrutement des tuteurs est réalisé par la Direction des Etudes, en lien avec les composantes, dans l'objectif de centraliser et d'harmoniser les dispositifs de formation des tuteurs. On retrouve parmi les tuteurs recrutés des étudiants qui ont exercé ces missions l'an dernier et qui ont donc déjà bénéficié d'une formation.

Françoise Heulot-Petit avait demandé aux directeurs de composante d'associer les directeurs d'études et les responsables de formation à ce processus de recrutement. Elle précise en outre qu'une enveloppe sera attribuée à chaque composante afin de valoriser le travail fourni par les directeurs d'études de L1 dans ce contexte.

Une première formation des tuteurs est programmée le 15 octobre en présentiel sur le pôle d'Arras puis des micro-formations à distance seront ensuite régulièrement proposées aux tuteurs. Ces derniers devront aussi remplir des fiches de suivi pour chaque tutoré. Françoise

Heulot-Petit précise aussi qu'un espace est dédié au tutorat sur Moodle. Enfin, la conseillère pédagogique recrutée pour le projet PACTEs travaille plus spécifiquement sur la question du tutorat.

Le président estime que ce dispositif est important pour accompagner les étudiants les plus fragiles. Il souligne l'importance du travail collaboratif entre les tuteurs et les directeurs d'étude pour le meilleur accompagnement possible sur des décisions pédagogiques ou des problèmes de précarité.

#### **5) Présentation du projet "Formation des Enseignants à l'Usage du Numérique" (FEUN)**

Frédéric Boussebart présente le projet de Formation des Enseignants à l'Usage du Numérique (FEUN). C'est un projet qui répond à un Appel à Manifestation d'Intérêt lancée par le MES début 2021 dans le cadre du plan de relance. La dotation est de 100000€ pour un projet qui s'étale de septembre 2021 à décembre 2022. Avec le virage numérique pris pendant le confinement, les collègues se sont formés à des outils qui vont perdurer pour des enseignements en présentiel. Il est donc important de prolonger cet élan en intégrant le numérique à toutes les formations. Un groupe de pilotage a été constitué, composé de Françoise Heulot-Petit et de Frédéric Boussebart qui travaillent à la définition de ce projet en lien avec les services de l'université suivants:

- la direction des études et plus précisément le Sup'Artois et Anne-Ryslène Zaoual pour la partie innovation pédagogique ;
- la vie étudiante pour la prise en compte du handicap dans les documents numériques, visio ou audio. La démarche consiste à sensibiliser les enseignants sur cette question ;
- le service de la formation continue puisque la formation des salariés va passer de plus en plus par le numérique.

L'objectif est une montée en compétence des enseignants de l'ordre de 200 à 300 enseignants au sein de l'université, soit la moitié de l'effectif enseignant environ, mais aussi des personnels BIATSS et des enseignants vacataires. Le vivier est donc important.

Les grands points fixés sont la maîtrise des outils numériques existants et la mise en place de nouveaux outils pour aboutir à une évolution de l'offre numérique et de la pédagogie numérique.

Le projet se met en œuvre autour de quatre grands thèmes:

- des ateliers de formation aux outils du numérique ;
- le choix des ateliers et des nouveaux outils : un questionnaire destiné aux personnels de l'université va être envoyé afin de permettre d'orienter ces choix. De même, les directeurs de composante sont sollicités pour échanger avec leurs équipes ;
- des formations de sensibilisation au handicap ;
- la mise en place de communautés d'utilisateurs.

Pour réaliser ce projet, deux ingénieurs pédagogiques sont en cours de recrutement et un Congé pour Projet Pédagogique a été accordé à un enseignant au second semestre. Le projet s'appuie également sur les communautés d'utilisateurs ainsi que sur les différents services impliqués.

L'accompagnement individuel de certaines formations se mettra en place à compter de janvier-février 2022.

Frédéric Boussebart précise enfin qu'il est possible de consulter la vidéo de présentation du projet FEUN sur Artois TV.

Le président signale que le Sup'Artois s'étoffe : six ingénieurs pédagogiques vont travailler ensemble sous la coordination de Anne-Ryslène Zaoual, nouvellement nommée chargée de mission à l'innovation pédagogique. Le président revient aussi sur l'intérêt pour les enseignants de demander des CPP pour travailler sur ce type de projet.

#### **IV/ VIE ETUDIANTE**

##### **1) Les calendriers des services vie étudiante**

Isabelle Caby est heureuse de pouvoir présenter cette année des calendriers et espère que les évènements programmés pourront se tenir.

Tout d'abord, le calendrier de la mission handicap : des actions vont se dérouler toute l'année et elles commencent dès septembre par des temps d'accueil et de formation des étudiants-relais de la Mission Handicap. Les mois de septembre et octobre seront aussi marqués par des moments d'accueil et d'intégration des étudiants. Seront ainsi proposés la Nuit des Etudiants du Monde Arras, la mobilisation mentorat et parrainage AFEV, des Stands d'informations sur la vie étudiante dans chaque composante. Des temps forts sont aussi portés en collaboration avec le service Cap Avenir dans le cadre de la participation à « J'suis à la fac ». Il y aura parmi d'autres projets un broc à vélo le 23 septembre à Arras.

En Octobre, des ateliers de sensibilisation au handicap par Starting-Block seront présentés à l'occasion du colloque sur le handicap dans la littérature de jeunesse porté par Françoise Heuilot-Petit et son équipe

Les actions programmées en Novembre - Décembre viseront les étudiants internationaux. Isabelle Caby souligne enfin un autre moment important pour le handicap qui est la semaine Handivalid'.

Ensuite, le calendrier de la Vie Culturelle et Associative qui se présente sous forme de deux calendriers distincts, un pour la vie culturelle et l'autre pour la vie associative.

Pour la vie associative: le mobil asso organisé en septembre permet aux associations de se présenter. Elles participeront aussi aux temps de rentrée J'suis à la fac. Isabelle Caby insiste également sur l'importance des trois Commissions Vie Culturelle Associative et Sportive (VCAS-FSDIE) qui auront lieu en novembre, janvier et mars. Elles permettent de financer pour moitié les projets des étudiants engagés dans les associations. Isabelle Caby rappelle d'ailleurs l'enjeu pour les associations étudiantes de signer la charte des associations. Enfin, deux commissions pour la reconnaissance de l'engagement des étudiants se tiendront en janvier et en avril.

Le calendrier de la Vie culturelle, « Ressentir, rencontrer, essayer », propose des temps de rentrée dans le cadre de « J'suis à la fac », ainsi que des évènements culturels tels que des spectacles - évènements ; des ateliers (Théâtre, Voix, danse...), du Ciné droit et des séminaires comme scènes du monde (Tibet, Finlande, Indonésie).

La vie sportive reprend également et les activités d'Artois Sport Campus redémarrent début septembre. L'offre sportive s'adresse aux étudiants, aux personnels de l'université et aussi aux personnes en situation de handicap. Elle est très variée et s'est d'ailleurs enrichie : ce sont désormais 45 activités sportives qui sont proposées. Ces activités se déroulent du lundi au samedi selon les pôles. Isabelle Caby rappelle que la participation à ces activités peut être valorisée par un bonus. Enfin, des évènements sont programmés au second semestre, tels que la nuit du Fitness, la danse de salons- Bals.

On peut retrouver les plannings étudiants et personnels sur l'ensemble des sites en ligne à l'adresse suivante : <http://www.univ-artois.fr/vie-etudiante/le-sport-luniversite-dartois>.

Isabelle Caby informe aussi l'assemblée de l'arrivée d'Elyse Westelynck à Artois Sport Campus.

Le Service de Santé Universitaire continue quant à lui ses activités d'accompagnement COVID: des journées de vaccination sont prévues sur les sites d'Arras (28 septembre) et Béthune (24 septembre). Annie Vanhaecke précise que des journées viennent aussi d'être définies à Lens (29 et 30 septembre). Le service propose plus largement des dépistages, des soins, de consultations médicales, sociales ou psychologiques. L'ensemble de ces activités sont recensés sur le site internet et il y figure également un encart spécial COVID.

Brigitte Buffard-Moret regrette le manque de participation des étudiants à la journée de rentrée culturelle qui a eu lieu hier. Magali Lesage fait remarquer que la journée de rentrée n'a pas été banalisée dans les emplois du temps.

## **2) Les assises régionales de la vie étudiante**

Isabelle Caby informe de la tenue de la journée des assises régionales de la vie étudiante à Amiens le 19 octobre 2021, événement porté initialement par l'UPJV puis piloté par la Rectrice qui souhaite en faire un temps fort au niveau régional. Cette journée se tient dans la continuité des assises locales de la Vie Etudiante qui ont eu lieu les 21 et 22 juin à l'université d'Artois.

La journée s'organisera tout d'abord autour d'une table ronde animée par François Dubet (Pr émérite U.Bordeaux), Camille Peugny (PU U. Versailles – Saint Quentin), Yannick Morvan (MCF, U.Paris-Nanterre) et Sophie Orange (MCF U. Nantes).

Ensuite, des ateliers se tiendront, portant sur 4 thématiques:

1- La formation en présence, la formation à distance, la vie et la réussite étudiantes. L'université d'Artois reviendra à cette occasion sur la consultation des étudiants et présentera un outil pour l'observatoire des étudiants afin d'analyser les conditions de vie, la qualité de vie, et plus particulièrement les barrières individuelles et structurelles. A travers cette proposition, l'université d'Artois montre sa signature sur la vulnérabilité académique et la réussite étudiante. Le projet est porté par Gabor Orosz et son équipe, Annie Carton, Camille Amoura de l'Université d'Artois, Atelier Sherpas-URéPSSS.

2- L'engagement étudiant dans la vie de campus, la vie associative et la vie professionnelle.

3- Le bien-être et vivre-ensemble. Dans ce cadre, l'association LHD Block présentera son projet sur la précarité menstruelle.

4- Les temps étudiants et reconstruction de la vie étudiante : l'association PALOET (association récente de l'UFR de droit de Douai) présentera son projet « le Panier Local étudiant ».

L'objectif de ces assises régionales est de construire le futur schéma directeur de la vie étudiante en lien avec le contrat de site A2U et le SRESRI.

## **VI/ CONVENTIONS (vote)**

### **1) Convention de partenariat définissant les modalités d'accueil des étudiants inscrits en Master STAPS au sein de l'une des universités partenaires: université de Lille, université d'Artois, université du Littoral Côte d'Opale, université Polytechnique Hauts-de-France, université de Picardie Jules Vernes**

Nicolas Blondel indique que ce Master existe depuis 2006 et implique cinq universités des Hauts-de-France qui ont mutualisé leurs enseignements. Les étudiants font des choix des disciplines qui ont lieu sur différents sites. La convention régit donc l'organisation de ce partenariat. La plupart des cours ont lieu en visioconférence, mais les examens se tiennent quant à eux en présentiel. Le partenariat est conclu jusque 2025.

Le président insiste sur le fait que cette mutualisation des moyens autour d'un master est le modèle vers lequel tous les masters en difficulté, en particulier les masters recherche,

doivent tendre. Cela permet aussi de développer une plus grande diversité de l'offre de formation.

***La convention de partenariat définissant les modalités d'accueil des étudiants inscrits en Master STAPS au sein de l'une des universités partenaires (université de Lille, université d'Artois, université du Littoral Côte d'Opale, université Polytechnique Hauts-de-France, université de Picardie Jules Vernes) est adoptée à l'unanimité.***

## **VII/ QUESTIONS DIVERSES**

Brigitte Buffard-Moret souhaite intervenir sur la problématique de la disponibilité des salles sur le site d'Arras. Le Président rappelle que les surfaces sont suffisantes. Il faut veiller à une bonne répartition des cours tous les jours de la semaine.

Cécile Carra conclut en rappelant que la prochaine CFVU est avancée au 22 octobre. Elle sera consacrée au cadrage de la LCeR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H10.

Le Président de l'Université d'Artois

Pasquale MAMMONE

